

# FB-868



Sous réserve de modifications techniques et optiques sans préavis

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

BATTERIE	LITHIUM CR 2032, 3 V
FRÉQUENCE D'ÉMISSION	868,30/869,775 MHz
COULEUR	argent
PUISSANCE D'ÉMISSION	< 10 mW

**Félicitations ! Avec ce produit FlammEx profi, vous avez fait le choix de la qualité. Pour l'utiliser dans les meilleures conditions, veuillez lire attentivement ce mode d'emploi et le conserver en vue d'une consultation future.**

### 1 • CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Ce produit ne doit être utilisé que dans les conditions prévues par le présent mode d'emploi. Toute modification du produit (ajout, peinture, etc.) entraîne l'annulation de la garantie.

### 2 • DESCRIPTION

La télécommande radio FlammEx profi FB-868 est compatible avec le module radio de mise en réseau FlammEx profi FVM-868R. La télécommande FB-868 permet de commander en toute simplicité les modules radio FVM-868R. Vous pouvez inscrire des informations relatives à la programmation de la télécommande sur l'étiquette située à l'arrière de la télécommande, au moyen d'un feutre indélébile.

### 3 • MISE EN SERVICE

La télécommande est livrée avec sa batterie. Avant la première utilisation, veuillez retirer la bande de protection entre la batterie et les contacts (fig. 1). Vous trouverez de plus amples informations sur l'utilisation de la télécommande dans le mode d'emploi du module radio de mise en réseau FlammEx profi FVM-868R.

### 4 • BATTERIE

Si lors de conditions normales d'utilisation la portée devait se restreindre fortement ou si le réglage à distance n'est plus possible, la cause en est probablement une batterie faible ou déchargée. Au besoin remplacer cette dernière. Maintenir le verrouillage pressé pendant que vous retirez la batterie (fig. 2). Lors de l'insertion de la batterie, faire attention à la bonne polarité.

ABB. • FIG. 1



ABB. • FIG. 2

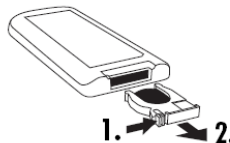
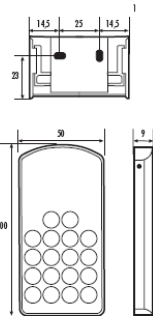


ABB. • FIG. 3



### 5 • REMARQUES IMPORTANTES



Par le présent document, la société IEH certifie que le produit « FB-868 » satisfait aux exigences fondamentales et dispositions applicables de la directive 1999/5/CE.

Vous trouverez le texte intégral de la déclaration de conformité sur le site [www.flammex.de](http://www.flammex.de), dans le menu Téléchargements.

### 6 • GARANTIE

Les produits IEH sont fabriqués avec le plus grand soin et testés selon la réglementation en vigueur. La durée de la garantie est fixée en fonction des dispositions légales existantes. La procédure de garantie ne pourra être enclenchée que sur présentation d'un appareil non modifié accompagné de sa preuve d'achat, expédié dans un emballage approprié et suffisamment affranchi, soit à IEH GmbH, soit au distributeur de la marque dans votre pays. Veuillez joindre à l'appareil une courte description de l'anomalie constatée. Si le recours en garantie s'avère justifié, IEH GmbH peut décider soit de réparer, soit de remplacer l'appareil dans les meilleurs délais. Dans le cas contraire (par exemple, si la garantie a expiré ou si le défaut constaté n'est pas couvert par celle-ci), IEH GmbH tentera de réparer l'appareil au meilleur coût. L'usure naturelle, les modifications de l'appareil dues à son milieu d'installation et les dommages résultant de son transport n'entrent pas dans le cadre de la garantie. De même, ne sont pas couverts les défauts dus au non-respect des instructions de montage et d'entretien et/ou de la réglementation/des normes en vigueur. Sont également exclues de la garantie les batteries, sources lumineuses et piles fournies avec l'appareil. IEH GmbH décline toute responsabilité en cas de dommages indirects, consécutifs et matériels.